



**La Colombie** est-elle engagée dans des transformations sociales majeures ? Page B 2

**Manon Cornellier** examine la réaction du Bloc à la Charte des valeurs Page B 2

**Michel David** rappelle quelles sont les politiques d'intégration du PQ Page B 3

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2013

QUÉBEC

## L'ultime et périlleuse session

La prochaine session parlementaire d'automne, qui s'ouvre mardi, sera sans aucun doute la dernière session complète du présent gouvernement. À moins qu'elle ne soit elle-même écourtée par le déclenchement d'élections pour le 9 décembre. Ceux qui se plaignent des gouvernements qui n'en ont que pour les calculs électoralistes devront prendre leur mal en patience: tous les gestes du gouvernement Marois viseront à concourir à sa réélection.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

**A**u lendemain du dévoilement de la Charte des valeurs québécoises, l'entourage de la première ministre Pauline Marois se frottait les mains. Malgré le tollé, les divisions, les commentaires négatifs, voire haineux, dans le reste du Canada, le gouvernement Marois avait réussi son coup, se félicitait-on. Tout le monde ne parlait plus que de la Charte, la performance du ministre responsable Bernard Drainville avait été impeccable, le gouvernement Marois avait monopolisé l'attention, prenant le plein contrôle de l'«agenda» politique.

Evidemment, c'était avant l'affaire Mourani, cette gaffe monumentale commise par le chef d'un parti moribond, Daniel Paillé, que le jugement politique n'a jamais étouffé. C'est connu, les souverainistes ont le don de «s'autopeluredebananiser», pour reprendre le mot de Jacques Parizeau. On ne sait l'ampleur des dommages que la controverse fera au projet péquiste, sans parler du mouvement souverainiste dans son ensemble, mais l'expression «la Charte de la chicane» lancée par le chef libéral Philippe Couillard semble prendre tout son sens.

N'empêche que la Charte des valeurs occupe tout le terrain. Laborieusement, les libéraux tentent de parler d'économie, des emplois qui auraient été perdus, un sujet dont Philippe Couillard voudrait bien nous entretenir, plutôt que de se voir forcé d'évoquer sa vie en Arabie Saoudite. De leur côté, les caquistes essaient tant bien que mal d'attirer l'attention sur l'état des finances publiques.

### Choisir son camp

L'opération visait aussi à faire en sorte que libéraux et caquistes choisissent leur camp dans le débat sur la laïcité et les accommodements raisonnables. Les stratégies péquistes croient avoir parfaitement réussi: les libéraux, refusant même qu'on interdise aux juges et aux policiers de porter des signes religieux — une recommandation du rapport Bouchard-Taylor —, ont choisi une position au diapason de l'opinion canadienne-anglaise, tandis que les caquistes souffrent du fait que pareil débat identitaire polarise l'électorat et laisse peu de place à un tiers parti.

Pour la suite des choses, le gouvernement Marois n'a pas arrêté sa stratégie. On attend que le débat fasse son œuvre et que l'opinion publique se cristallise. Mais ce sur quoi on table déjà, c'est que plus de 70% des Québécois francophones, selon un sondage commandé par le gouvernement, sont d'accord pour que les employés de l'État ne puissent plus porter de signes religieux. Même si l'effet «chicane» pourrait faire chuter ces appuis, il y a de fortes chances pour qu'une majorité subsiste, croit-on.

Trois options sont sur la table.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au cours de la session qui débute, tous les gestes du gouvernement de Pauline Marois viseront la prochaine élection.

La première veut que le gouvernement persiste et signe en présentant un projet de loi en tous points conforme à ses orientations dévoilées cette semaine, un projet de loi qu'il ne cherchera pas à faire adopter avant les élections. La deuxième consiste à s'entendre avec la Coalition avenir Québec, qui accepte déjà la prohibition des signes religieux pour les juges et les policiers, mais aussi pour les enseignants. Enfin, il pourrait se contenter de l'adoption rapide de tout ce qui fait l'unanimité — affirmation de la neutralité religieuse de l'État et définition des balises encadrant les accommodements raisonnables, notamment —, comme le souhaite le chef libéral.

### Corriger le tir

Il va de soi que le gouvernement Marois ne se contentera pas de surfer sur le débat concernant la Charte des valeurs. Pauline Marois, qui aime bien gouverner, a quelques problèmes sur les bras en vue des prochaines élections.

Le premier, ce sont les hausses de taxes éhontées — c'est ce qu'on pense au gouvernement — que nombre de commissions scolaires ont imposées aux propriétaires. La chef péquiste s'est sentie trahie par les représentants des commissions scolaires, une institution que le Parti québécois a toujours défendue. Ils accusent les commissions scolaires d'avoir fait le jeu de la CAQ, qui prône leur abolition. Elles ont démontré une insensibilité à l'opinion publique, qui peut s'expliquer sans doute par la faible participation aux élections sco-

laires. Un remboursement des contribuables, partiellement du moins, est envisagé.

Le gouvernement péquiste tentera aussi de soigner sa gauche. Il veut contrer le discours de Philippe Couillard sur la «social-démocratie de pacotille» du PQ au pouvoir. Pour ce faire, il tentera de faire oublier le dérapage du printemps causé par les coupes à l'aide sociale en confiant à la ministre

**La Charte des valeurs occupe tout le terrain et, laborieusement, les libéraux tentent de parler d'économie**

Agnès Maltais le soin de proposer de nouvelles orientations en matière de solidarité. Un job de débossage, somme toute. Compte tenu de l'état des finances publiques, aucune nouvelle dépense d'importance ne sera toutefois au rendez-vous.

Conscient de sa faiblesse en matière économique dans la perception populaire, le gouvernement Marois se montrera actif sur ce plan. Les ministres Nicolas Marceau et Elaine Zakaïb dévoileront cet automne une nouvelle politique industrielle. De son côté, le ministre Pierre Duchesne présentera la politique nationale en recherche et innovation, tandis que Jean-François Lisée lancera une politique sur le commerce extérieur.

En ce qui a trait à l'électrification des transports, un projet prioritaire pour Pauline Marois, la poli-

tique attendra l'an prochain. On se contentera d'annoncer des initiatives isolées.

Mais au-delà de ces politiques, dont on sait qu'elles n'auront aucun effet sur l'économie réelle à court terme, Nicolas Marceau a les yeux rivés sur les données relatives à l'emploi et sur les rentrées fiscales dont dépend l'atteinte du déficit zéro. Les projections du ministère des Finances montrent la possibilité d'une création assez robuste de l'emploi cet automne. Mais comme l'affirmait la première ministre dans une entrevue au *Devoir*, l'économie est faite d'«impondérables», au premier chef: la croissance aux États-Unis.

Pour le gouvernement Marois, le dernier sondage Léger Marketing montre des signes d'embellie. La satisfaction envers le gouvernement est en hausse: près de la moitié des électeurs francophones en sont satisfaits, et parmi eux, le PQ devance les libéraux de 15 points. Mais ce n'est qu'un seul coup de sonde, un sondage estival de surcroît toujours plus favorable au gouvernement. Parions que la question de la Charte des valeurs changera ce portrait. Dans un sens comme dans l'autre. Il faut croire que le gouvernement Marois aime vivre dangereusement.

Le Devoir

**Lire aussi** • La Charte: quel impact sur les femmes? Page B 3

SYRIE

## Poutine et Assad gagnants par K.O. ?

JEAN-PIERRE PERRIN

à Beyrouth

**A** l'été 2005, les jours du régime de Bachar al-Assad pouvaient sembler comptés. L'enquête de la justice internationale sur l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri désignait alors clairement Damas comme l'instigateur de l'attentat et les troupes syriennes avaient dû quitter quelques mois plus tôt piteusement le Liban qu'elles occupaient depuis près de 30 ans sous la pression conjuguée des pays occidentaux et de grandioses manifestations populaires. L'isolement de Damas sur la scène internationale était alors total et l'opposition misait déjà sur la fin proche du jeune président. Trois ans plus tard, non seulement Bachar al-Assad avait survécu à la tempête, mais il campait à la tribune d'honneur du défilé du 14 juillet à Paris, coparrainait l'éphémère Union pour la Méditerranée, créée par Nicolas Sarkozy, et était de nouveau couronné par Washington. À présent, c'est la même stratégie que le régime syrien, avec l'appui fondamental de Moscou, met en œuvre après l'attaque aux armes chimiques dans la région de la Ghouta; gagner à tout prix du temps de manière à laisser passer l'orage. Il y a encore une semaine, des frappes américaines paraissaient inévitables. Aujourd'hui, même si elles sont encore «sur la table», selon l'expression du département d'État américain, chaque jour qui passe les rend un peu plus improbables. À Beyrouth, les médias, qui défendent le régime syrien, exultent et titrent sur la défaite des «va-t-en-guerre», les États-Unis et la France.

### Volte-face

Non content de jouer la montre, une stratégie héritée de son père Hafez qui en était le maître absolu, Bachar al-Assad a su couronner celle-ci d'une volte-face spectaculaire: il a accepté d'adhérer à la Convention de 1993 sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), un arsenal dont il refusait, il y a quelques jours encore, d'admettre l'existence. Et il l'a fait avant même l'ouverture de négociations américano-russes à Genève sur cette question, ce qui lui a permis de prendre l'initiative. Là encore, on retrouve le coup de bluff qu'il avait utilisé avec les enquêteurs sur l'assassinat d'Hariri, où, après avoir dénoncé une ingérence inacceptable dans les affaires syriennes, il avait ensuite fait mine de collaborer avec eux. On saura plus tard, grâce aux télégrammes en provenance de l'ambassade américaine publiés par WikiLeaks, que la Syrie n'a jamais en fait collaboré avec le TSL, le tribunal spécial sur le Liban.

«Ce qui me frappe, c'est la maîtrise du temps que Bachar al-Assad a montrée. Le coup de théâtre est intervenu pile au

VOIR PAGE B 2: GAGNANT

**Lire aussi** • Une entrevue avec le Suédois Hans Blix. Page B 3

## PERSPECTIVES

Marcher  
en rangs

MANON  
CORNELIER  
à Ottawa

Mardi dernier, peu après le dévoilement du projet de Charte des valeurs québécoises par le ministre Bernard Drainville, le chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, publiait un communiqué où il saluait l'invitation « à la réflexion, au dialogue, à l'écoute » et disait que le Bloc ne se défilait pas.

Il rappelait aussitôt la position prise par le Bloc québécois en 2007 devant la commission Bouchard-Taylor à l'appui d'une interdiction des signes religieux qui se limiteraient aux personnes en position d'autorité. Il ajoutait qu'il pouvait toutefois y avoir matière à discussion. « Tous les Québécois et Québécoises, sans exception, fédéralistes, nationalistes, souverainistes, ou autres, sont concernés et peuvent, sans contrainte, participer à la discussion », poursuivait-il.

Mercredi, alors que sa députée Maria Mourani multipliait les déclarations condamnant ce projet et en particulier l'interdiction mur à mur du port de signes religieux ostentatoires dans la fonction publique et parapublique, M. Paillé publiait un autre communiqué, cette fois pour donner le « plein appui » du Bloc à la démarche du gouvernement Marois. Il ne soufflait mot des signes religieux.

On aurait pu croire, sur le coup, qu'il ménageait à la fois ses alliés péquistes et sa députée. Mais l'expulsion de cette dernière le jour suivant est venue confirmer qu'il se rangeait complètement derrière la position du gouvernement Marois. Et la position du Bloc se résumait soudainement à ceci : « Nous souscrivons à la primauté de la langue française, à l'égalité homme femme, à la nécessité d'un État laïque et à l'encadrement formel des accommodements qui pourront être consentis. Il s'agit là de la seule position du Bloc québécois. » Pas un mot sur les signes religieux.

Que s'est-il passé pour qu'il entre ainsi dans le rang et exige que sa députée en fasse autant ? M<sup>me</sup> Mourani se le demande encore, mais en agissant ainsi, Daniel Paillé a porté un coup extrêmement dur à son parti, au mouvement souverainiste et à sa cause.

Il a d'abord, sans le dire, renié la position prise en 2007, après mûre réflexion, consultations et votes par les instances de son parti. Une position, soit dit en passant, que M<sup>me</sup> Mourani défend toujours.

M. Paillé affirme que son ancienne collègue est allée trop loin en parlant de « démarche électoraliste », de « grave erreur stratégique du mouvement souverainiste » ou de « manifestation de nationalisme ethnique ». M<sup>me</sup> Mourani s'est en effet demandée si on n'était pas en présence d'une « stratégie électoraliste identitaire », et elle l'a fait encore vendredi, sans répondre directement. Et lorsqu'elle parle de nationalisme ethnique, elle ne fait que rapporter les propos de certains membres des communautés culturelles qu'elle côtoie. Ce ne sont pas les siens.

Le chef du Bloc, qui disait vouloir une discussion sans contrainte, a demandé à sa députée de cesser d'agir comme porte-parole des Indépendantistes pour une laïcité inclusive et de mener le débat au sein du caucus, ce qu'elle a refusé. M. Paillé prétend que la dissidence est permise au Bloc. Ce n'est pas le message que son geste envoie.

Les arguments invoqués par le chef bloquiste n'expliquent pas une expulsion qui prive son parti de son dernier député à Montréal, de la seule femme membre de son caucus et de la dernière représentante de cette cohorte de candidats et députés issus des communautés culturelles que Gilles Duceppe, avec l'aide de M<sup>me</sup> Mourani et d'autres, avait réussi à rallier à la cause.

Le mouvement souverainiste a toujours eu de la difficulté à bâtir des ponts avec ces communautés où nationalisme et indépendance effraient. Sous M. Duceppe, cependant, le Bloc s'était donné pour mission de créer des liens en entreprenant, d'abord, une réflexion en profondeur sur l'identité québécoise. Il avait fait des percées.

En 2004, plusieurs personnalités issues des communautés culturelles avaient suivi l'exemple de la Ligue des Noirs du Québec et appuyé le Bloc. En 2006, Gilles Duceppe avait obtenu l'appui de plusieurs représentants de la communauté arabe, certains se mêlant de politique pour la première fois. Et ce ne sont que deux exemples.

Avec sa décision, le chef actuel du Bloc vient d'ébranler les piliers de ce pont bâti au prix d'années d'efforts, accentuant les fissures causées par le projet de Charte. Maria Mourani représente une circonscription multiethnique. Elle sait de quoi elle parle quand elle fait état des sentiments des membres des communautés culturelles et quand elle dit que le lien de confiance avec eux a été brisé cette semaine.

Si une militante indépendantiste de longue date comme M<sup>me</sup> Mourani se demande si elle et, par ricochet, les immigrants comme elle ont une place au sein du mouvement indépendantiste, on ne voit pas comment, en l'expulsant, le Bloc et même le PQ pourront convaincre d'autres néo-Québécois de se battre pour la cause. Quel gaspillage !

Dans toute cette affaire, le Parti québécois semble avoir oublié son objectif ultime, la souveraineté. Car comme l'a dit M<sup>me</sup> Mourani vendredi, la souveraineté ne pourra pas se faire sans Montréal et ses multiples communautés. Le Québec moderne, c'est ça aussi.

mcornellier@ledevoir.com

## L'APRÈS-FARC

## Vers une « nouvelle » Colombie ?

JEAN-PIERRE LEGAULT

Lorsqu'il a lancé la énième ronde de négociations avec les FARC, le président colombien, Juan Manuel Santos, soupçonnait-il les profonds changements qui couvaient dans le pays ? On nous avait davantage habitués au bruit des armes, celles des paramilitaires, des rebelles et de l'armée, qu'aux routes bloquées et aux slogans. Pendant près d'un demi-siècle, la « guerre » interne a monopolisé le discours politique et réduit au silence toute une population. Certains signes laissent cependant présager la crise sociale actuelle.

Les manifestations des dernières semaines, qui ont rassemblé des dizaines de milliers de Colombiens de toutes les régions du pays, ont surpris. On n'avait rien vu de tel depuis longtemps ! Et, tant dans les campagnes que dans les villes, le ralliement au mouvement paysan de larges secteurs de la société — camionneurs, mineurs indépendants, travailleurs de la santé, étudiants — est un message sans équivoque adressé aux élites politiques sur un mécontentement qui peut enfin se dire. Même les latifundistes producteurs de café, de pommes de terre ou de lait, autant dire l'industrie agroalimentaire, se sont joints aux paysans pour exiger des réformes.

Absorbé par la « guerre » sans fin, le président Santos a été déstabilisé par l'ampleur des manifestations. Sa première réaction a été de minimiser le mouvement : une grève « sans ampleur », a-t-il dit, avant de convenir que des négociations étaient nécessaires. Et de tenter de discuter avec le mouvement région par région. N'acceptant pas d'être ainsi divisés, les contestataires ont poursuivi leurs actions.

Pendant des décennies, la Colombie a été oubliée par les difficultés économiques des pays d'Amérique du Sud : pas d'hyperinflation, pas de crise de la dette ou de catastrophe économique. Le triangle paramilitaire-insurrection-gouvernement, à la fois cause et prétexte, accaparait le discours politique.

Le conflit armé semble en voie de résolution. Les négociations avec les FARC progressent et le gouvernement a annoncé de prochains pourparlers avec l'ELN, l'autre groupe armé du pays. Des principaux sujets discutés à La Havane, il y aurait eu entente sur la question agraire, qui a toujours été une des principales revendications des FARC. La cour vient de lever une inconnue sur un des sujets de discussion, l'intégration à la vie politique des membres du groupe, qui nécessitera des changements à la Constitution. Reste à régler la question des réparations aux victimes du long conflit interne et le trafic de drogue.

Cette percée dans le long conflit interne a cependant dégagé un espace dans le paysage politique où les forces sociales, qui se sont tues, apeurées, peuvent enfin s'exprimer. L'élite politique devra donc maintenant s'attaquer aux problèmes criants qui affligent le pays : pauvreté importante, particulièrement dans les campagnes, absence d'infrastructures adéquates, éducation, santé...

« La population en a assez de la guerre », observe Jean Daudelin, de l'Université Carleton, qui séjourne régulièrement en Colombie. Déjà, l'an dernier, des communautés rurales ont évincé de leur territoire tant l'armée que les FARC. Et le mouvement de contestation est né dans les campagnes, où la situation ne cesse de se dégrader. On y retrouve plus du quart de la main-d'œuvre du pays, rappelle M. Daudelin.

## Les paysans

La question paysanne est depuis toujours centrale pour la vie colombienne. Mais « historiquement, la question paysanne [a toujours été] un sujet de tension avec l'État », explique Luis Felipe Rincón, de l'Université de Córdoba, en Argentine, pour qui l'État et la société colombienne a failli à reconnaître l'importance de cette question pour le développement social du pays. Quelques chiffres nous permettront de saisir la situation de la paysannerie.

Malgré le climat de peur qui régnait dans les campagnes, coïncés entre l'armée, les rebelles, les paramilitaires et les narcos, les paysans ont manifesté au cours des 25 dernières années leur mécontentement à plus de 2000 reprises, selon les données colligées par le Centre de recherche et d'éducation populaire (CINEP), avec toujours les mêmes revendications qui peuvent se résumer ainsi : la répartition de la propriété de la terre, une participation à l'élaboration des politiques agricoles et l'accès aux soins de santé et à l'éducation.

En 2012, 46,8% de la population rurale vivait dans la pauvreté. La pauvreté extrême touchait 22,8% de ces populations, contre 6,6% pour les



EITAN ABRANOVICH AGENCE FRANCE-PRESSE

Dans un geste rare en Colombie, la solidarité a été forte dans le pays avec le mouvement paysan.

citadins, selon les statistiques officielles du Departamento administrativo nacional de estadística (DANE). Le revenu mensuel d'une famille paysanne est de 207 235 pesos (110,50 \$), soit moins du tiers de celui dans les principales villes de Colombie. A 84,9% la population rurale est considérée comme peu éduquée, l'analphabétisme touchant 26,3% des paysans. Enfin, 93% n'occupe pas d'emploi formel, et ce, alors que le quart de la main-d'œuvre colombienne travaille dans le secteur agricole.

Et pendant que l'économie croissait de 4,7% au cours de la dernière décennie, le secteur agricole, lui, enregistrait 1,9%

A cela s'ajoutent les déplacés intérieurs (à cause de la « guerre ») et, comme le note le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'éviction de paysans de leurs terres consacrées à une agriculture de subsistance. Entrepreneurs, multinationales et groupes illégaux se sont emparés d'une partie des terres dévolues à une agriculture de subsistance. Aujourd'hui, sur 2,4 millions de propriétaires terriens, un peu plus de 3% possèdent plus de 200 hectares.

« Nous connaissons les problèmes, mais il n'y a pas de véritable volonté politique de les régler. On parle beaucoup, mais peu de gestes concrets sont posés », déplore Rafael Mejía, le président de la Société d'agriculture de Colombie.

Les centaines de milliers de manifestants dénoncent tous des problèmes liés à la libéralisation de l'économie, en particulier pour les paysans, et aux ententes de libre-échange avec les États-Unis et l'Europe. À cela s'ajoute une insatisfaction touchant la façon dont les problèmes quotidiens que rencontrent les gens sont traités. « Il y a des problèmes très concrets liés à la libéralisation de l'économie », explique M. Daudelin, qui séjourne régulièrement en Colombie. « On construit des ports, mais les infrastructures pour y acheminer les denrées sont très déficientes. » Sur le plan intérieur, un petit producteur peine à faire ses frais lorsqu'il apporte ses denrées au marché.

## Décontentané

Le président Santos comptait bien profiter d'une entente avec l'insurrection pour contribuer à sa réélection au début de 2014, mais la donne vient de changer. Sa cote de popularité est au plus bas depuis son élection. De 48% qu'elle était en juin, elle est maintenant à 21%.

« Faites autre chose que la guerre et la libéralisation, disent les gens », observe M. Daudelin. Par le mouvement des dernières semaines, les groupes sociaux lancent un appel à la classe politique pour qu'« elle gouverne sur des questions concrètes », précise-t-il.

seront de menacer et de chercher à [nous] attaquer, et de livrer des armes aux terroristes, alors nous considérerons que nous pouvons mener le processus jusqu'au bout et qu'ils seront acceptables pour la Syrie », déclarait-il jeudi dans un entretien à la chaîne russe Rossia 24. « La Syrie a accepté de placer ses armes chimiques sous contrôle international à cause de la Russie. Les menaces des États-Unis n'ont pas influé sur notre décision », ajoutait-il. Une façon de montrer qu'il a remporté le bras de fer qui l'oppose à l'Amérique. « Quand Assad pose... ses conditions », s'indignait vendredi sur toute sa une le quotidien libanais L'Orient Le Jour. Il ajoutait : « un comble ».

La suite ? « On peut s'attendre à un jeu de chat et de souris entre Damas et les inspecteurs de l'ONU, là encore, le régime syrien cherchant à gagner du temps. Un jeu qui se fera sous la tutelle russe, à la fois militaire, diplomatique et politique », ajoute le même diplomate. Vendredi, le Wall Street Journal écrivait que la Syrie

Une bonne partie du « travail » d'éradication de la guérilla doit être attribuée à son prédécesseur, Alvaro Uribe, pour qui il n'était pas question de négocier quoi que ce soit avec eux. Les paramilitaires, ces groupes armés de droite, ont été officiellement « mis au pas », sans grand succès, plusieurs s'étant transformés en bandes armées, imposant leur loi dans certaines collectivités. Une série de procès reliés à leurs activités passées sont en cours et touchent plusieurs proches de l'ex-président, que certains voient comme un candidat à la prochaine présidentielle.

« Le processus de paix a créé une occasion pour les uribistes, explique M. Daudelin, car l'immunité qui devrait être accordée aux rebelles ne sera pas populaire. » Mais le paysage s'est transformé dans les familles politiques et nombre d'observateurs n'accordent aucune chance à Uribe, discrédité aux yeux de larges secteurs de la société colombienne, de faire un retour.

Et les familles politiques qui dirigent le pays depuis toujours semblent satisfaites de Santos, qui poursuit les politiques d'Uribe, tant sur le plan social qu'économique. « C'est blanc bonnet, bonnet blanc », commente le politologue.

Francisco « Pacho » Santos, du Centro democrático, un regroupement uribiste, aurait pour le moment une longueur d'avance dans ce camp pour la présidentielle.

Pour le moment, le règne des « grandes familles » politiques semble se perpétuer. Le président Santos pourrait affronter à la présidentielle « Pacho », son cousin. Leur grand-oncle, Eduardo Santos, a été président de la République de 1938 à 1942.

Mais la mobilisation nouvelle pourrait transformer le discours politique traditionnel en Colombie. « Il y a de fortes chances que l'élection tourne autour des questions sociales », croit M. Daudelin.

La gauche colombienne a réussi au fil des ans à occuper une place importante au niveau municipal, mais il n'y avait pas d'espace pour elle au gouvernement central. Maintenant que le pays « sort de la période oligarchique démocratique », pour reprendre les termes de M. Daudelin, les forces sociales s'organisent. L'incrévable Antonio Navarro Wolff, au très long parcours politique, de la guérilla du M-19 au Parlement de Bogotá, semble la personne à même de rassembler une gauche très divisée et pourrait forcer un nouveau discours dans la politique colombienne. Peut-être la Colombie pourra-t-elle bientôt se préoccuper de problèmes simples, concrets comme celui de l'enlèvement des déchets à Bogotá.

Le Devoir

## GAGNANT

SUITE DE LA PAGE B 1

bon moment. Il a beau être un dictateur, il a réalisé un coup de maître. Mais il n'a pas fait que gagner du temps, il a aussi ridiculisé une bonne partie de la communauté internationale. Car, maintenant, on fait quoi ? », estime un diplomate européen travaillant sur le dossier syrien. Bien sûr, c'est Moscou qui a piloté l'opération. « Moscou et Damas », nuance la même source qui estime que l'opération n'a rien de spontané, qu'elle a été montée de toutes pièces par les deux gouvernements pour que Washington — et Paris — « se prennent les pieds dans le tapis ». En plus, Bachar al-Assad a fait plus qu'embêter le pas à la diplomatie russe : il a voulu montrer qu'il gardait sa propre marge de manœuvre en posant des conditions.

« Quand nous verrons que les États-Unis veulent effectivement la stabilité dans la région, ces-

avait déjà commencé à disséminer son arsenal chimique sur une cinquantaine de sites différents, pour compliquer la tâche de ceux appelés à les contrôler. Le journal, qui cite des responsables américains anonymes, affirme qu'une unité militaire spécialisée déplace depuis des mois, y compris la semaine dernière, ces stocks d'armes chimiques, qui dépassent le millier de tonnes, selon des experts

À Beyrouth, les politiciens du camp syrien expriment déjà leur ressentiment. Pour eux, l'occasion en or de renverser le régime de Bachar al-Assad ne se répètera pas. L'ancien premier ministre libanais, Saad Hariri, s'est demandé si Washington aurait accepté le plan russe de sortie de crise si c'était Israël qui en avait été victime. Dans le Daily Star, un quotidien anglophone contrôlé par la famille Hariri, un éditorialiste titrait « Poutine et Assad ont gagné par KO ».

Libération

## PERSPECTIVES



La forte présence de femmes portant le voile dans certains milieux comme les garderies ne crée pas de tensions.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## CHARTRE DES VALEURS

## Quel impact sur les femmes ?

L'interdiction de porter le voile pourrait rendre plus difficile l'intégration des femmes maghrébines au marché du travail au Québec

ISABELLE PORTER  
à Québec

Katia Atif travaille auprès des immigrantes qui ont de la difficulté à faire reconnaître leurs diplômes. Découragées, ces femmes souvent très scolarisées se replient sur le travail en service de garde. « Il y a une surreprésentation des femmes arabo-musulmanes, et particulièrement des femmes voilées, dans les garderies », dit-elle.

Le phénomène touche moins le réseau des Centres de la petite enfance (CPE) que les garderies privées subventionnées, souligne M<sup>me</sup> Atif. Là, on s'attend à un impact majeur. « Dans certaines garderies, 90% des éducatrices portent le voile. C'est malheureux qu'on en arrive à des ghettos comme ça. »

Un point de vue partagé par la Fédération des femmes du Québec. Pour sa présidente, Alexa Conradi, il serait injuste de faire « payer » ces femmes pour un problème qui découle des « défaillances de l'organisation du travail ».

« La Charte ne va rien régler sur ce plan-là et pourrait juste empirer la situation en les sortant du milieu où elles réussissent à se faire une place. »

Pour Barbara Legault, militante féministe bien connue, c'est aussi la faiblesse numéro un de ce projet de Charte. Au téléphone cette semaine, elle cachait mal la colère que lui inspirait cette mesure. La liberté des femmes, dit-elle, passe en bonne partie par l'« autonomie financière », et ce n'est pas « en interdisant quelque chose qu'on va contribuer à leur libération ».

## Des employées appréciées

Qu'advierait-il si l'interdiction était mise en œuvre? La coordonnatrice de l'Association des garderies privées, Marie-Claude Plante croit que ces femmes se tourneraient vers les garderies en milieu familial (où la règle ne s'applique pas) ou encore vers les garderies 100% privées, où, dit-elle, les conditions de travail sont moins avantageuses.

L'Association n'a pas de statistiques sur la présence des femmes voilées dans ses établis-

sements, mais elle estime qu'on peut parler de « centaines » de personnes concentrées à Montréal, Brossard et la Rive-Sud.

Cette semaine, son bureau a reçu de nombreux appels de propriétaires inquiets. « Ce sont des éducatrices qui souvent sont très bien intégrées à leur milieu. Elles sont là depuis 15-20 ans, ça vaut de l'or. » Le fait qu'elles soient souvent plus scolarisées que les autres employés les rend d'autant plus précieuses, ajoute-t-elle.

Selon M<sup>me</sup> Plante, leur forte présence ne crée pas non plus de tensions particulières avec les parents. Il y a deux ans, le ministère de la Famille a imposé des directives interdisant toute forme d'enseignement religieux dans le réseau et elle croit que cela « a prévenu » tout problème.

Dans d'autres domaines d'emploi, les inquiétudes ne sont pas moins grandes, mais les solutions de rechange plus nombreuses. C'est le cas, par exemple, pour Elsy Freiche, jeune musulmane de 27 ans qui travaille comme psychoéducatrice dans une école secondaire de Montréal.

Même si son école est située dans un quartier multiethnique, elle est l'une des seules à porter le voile dans son établissement. Son voile a-t-il créé des tensions? « Pas du tout », répond-elle. « Une fois, j'ai rencontré une enseignante qui n'était pas d'accord pour que je le porte. Puis, au cours de l'année, on est devenues tellement proches, on a tellement discuté que c'est vite tombé. Même qu'elle m'a dit que c'était joli. »

Arrivée au Québec à l'âge de deux ans, elle a peiné durant son adolescence à faire le tri entre son identité québécoise et les origines de sa famille. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle a voulu devenir psychoéducatrice et épauler les jeunes qui composent avec les mêmes malaises. Passionnée par son travail, elle compte bien résister et manifester pour que la Charte soit au moins modifiée. Mais si ça ne marche pas, elle parle de déménager en Égypte, où il y aurait un fort intérêt pour des diplômées du Québec.

« Je ne peux pas arrêter de le porter. Si j'arrête un jour, ce sera une démarche personnelle. Ce ne sera pas parce qu'un gouvernement me dicte une croyance. »

## Pas tous contre

On aurait tort, toutefois, de penser que tous les immigrants issus de pays musulmans sont contre l'interdiction des signes religieux. D'origine algérienne, Kaidi Ali se réjouit que sa femme puisse travailler dans une société où le voile n'est pas devenu une obligation sociale. M. Kaidi milite au sein de l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité. Pour lui, la Charte ne va pas trop loin.

Lorsqu'il enseignait à l'université, en Algérie, toutes les étudiantes devaient porter le voile, alors que ce n'était pas le cas il y a trente ans. « Cette réalité-là, nous, on en a fait l'expérience, donc on fait attention à ce que l'intégrisme ne puisse pas pénétrer par les fenêtres ici. [...] Il y a beaucoup d'immigrants qui n'en veulent pas ici. »

Interrogées à ce propos, les féministes rétorquent qu'on doit trancher en fonction du contexte. « On n'est pas en train de discuter de fondamentalisme dans le monde. On parle de choses vécues au Québec », dit Barbara Legault.

Si la question du voile a causé bien des maux de tête aux féministes dans le passé, la militante croit qu'il y a eu de réels progrès. « Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas de malaise dans la rencontre [avec l'autre]. Sauf qu'on a la responsabilité de discuter de ces choses-là. Je connais des féministes qui portent le voile et l'inverse. »

Pour Alexa Conradi, trop de gens présumant que les femmes qui portent le voile constituent un bloc uniforme. « On a [automatiquement] l'impression qu'une femme qui porte le foulard ne partage pas les valeurs d'égalité, de solidarité ou de justice sociale, alors que notre expérience nous indique que c'est faux. »

Le Devoir

## La partition



MICHEL DAVID

Durant les années qui ont suivi le référendum de 1995, une série de municipalités de la région montréalaise et de l'Outoouais avaient adopté des résolutions réclamant leur rattachement au Canada si le Québec devait s'en séparer.

Ce mouvement pour la partition relevait de la politique-fiction, mais le gouvernement Bouchard avait tout de même senti la nécessité d'une déclaration ministérielle déclarant ces résolutions « nulles, non avenues et sans effets juridiques ».

Le premier ministre Bouchard lui-même s'en était pris vivement à ceux qui, à l'instar du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, avaient donné leur appui aux partitionnistes. Sa cible préférée était cependant Stéphane Dion, ce « boutefeu » qu'il accusait d'« attiser la division ».

Il est paradoxal de voir un autre gouvernement péquiste offrir lui-même aux municipalités, hôpitaux, cégeps et universités la possibilité de se soustraire à un régime de droit qu'il souhaite établir en matière de port de signes religieux et conserver celui qui restera en vigueur dans le reste du Canada.

À voir la totalité des municipalités de l'île de Montréal annoncer qu'elles se prévaudront du droit de retrait prévu au projet de Charte des valeurs québécoises, il est bien difficile d'y voir un instrument d'unité.

◆◆◆

Avec son projet de charte, le gouvernement Marois compromet non seulement les chances de rallier les communautés culturelles au projet souverainiste, comme le font valoir les Indépendantistes pour une laïcité inclusive, mais il va également à l'encontre des politiques d'intégration que le PQ a mises de l'avant dans le passé.

En voulant étendre les dispositions de la loi 101 au niveau collégial, il voulait empêcher les immigrants — et les francophones — de fréquenter les cégeps anglais, qui risqueraient de les faire opter à terme pour l'anglais

## Il fallait

que Bernard

Drainville

soit culotté

pour plaider

la nécessaire

cohésion

d'un caucus

comme langue de travail. L'interdiction du port de signes religieux incitera au contraire de nombreux étudiants issus des communautés culturelles à opter pour les établissements de langue anglaise, qui demanderont systématiquement d'en être exemptés.

La ministre de l'Immigration, Diane De Courcy, faisait de l'attraction en région une de ses grandes priorités. Déjà, les nouveaux arrivants se concentrent tout naturellement à Montréal, où ils peuvent compter sur l'accueil de leur communauté d'origine. L'interdiction de porter des signes religieux rendra les régions encore moins attrayantes.

Sans parler des employeurs de l'extérieur, comme cet hôpital d'Oshawa, à qui la Charte des valeurs donnera un argument supplémentaire pour attirer une main-d'œuvre dont le Québec a pourtant grand besoin.

Les péquistes ont toujours eu du mal à ne pas confondre les intérêts du Québec avec ceux de leur parti. Le gouvernement Marois semble tout aussi incapable de reconnaître que l'intérêt électoral immédiat du PQ peut ne pas coïncider avec celui du projet souverainiste.

◆◆◆

S'il cherchait une façon de confirmer le bien-fondé des craintes de ceux qui voient dans le projet de Charte une manifestation d'intolérance et de nationalisme ethnique, le chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, n'aurait pas pu trouver mieux que l'expulsion de la députée d'Ahuntsic, Maria Mourani, avec tout ce qu'elle représente: seule élue du Bloc à Montréal, seule femme du caucus, modèle d'intégration à la société québécoise. Ce manque de jugement est presque hallucinant.

Après tout ce qu'il a fait voir à Pauline Marois quand le PQ était dans l'opposition, il fallait que Bernard Drainville soit culotté pour plaider la nécessaire cohésion d'un caucus. Quand il défiait ouvertement sa chef en prétendant faire de la politique autrement et qu'il prophétisait la disparition du PQ, plusieurs de ses collègues auraient bien eu envie de l'expulser. M<sup>me</sup> Mourani l'a plutôt été pour avoir osé rappeler la politique officielle de son parti.

Ce n'est pas d'hier que les souverainistes se querellent sur la place publique, mais les divergences ont généralement porté sur des questions de stratégie: le trait d'union entre souveraineté et association, l'étapisme, les « conditions gagnantes », la « gouvernance souverainiste », etc.

Cette fois-ci, la ligne de fracture n'est pas simplement de l'ordre des moyens. Les objections de M<sup>me</sup> Mourani et des nombreux indépendantistes qui s'opposent au projet de M. Drainville portent sur la question beaucoup plus fondamentale du respect des droits et libertés de la personne.

Il permettra peut-être au PQ d'obtenir une majorité à l'Assemblée nationale, mais que sert à l'homme de gagner l'univers s'il y perd son âme, n'est-ce pas?

mdavid@ledevoir.com

## SYRIE

## «La proposition russe doit être utilisée comme un tremplin vers un cessez-le-feu»

Diplomate de carrière, ancien chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les années 1980 et 1990, le Suédois Hans Blix a dirigé entre 2000 et 2003 la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies, chargée d'enquêter sur les stocks d'armes de destruction massive, prétendument possédés par le régime irakien de Saddam Hussein.

Son équipe avait conclu à l'absence d'un tel arsenal, infirmant ainsi la thèse invoquée par le président américain George Bush pour envahir l'Irak en 2003.

## La proposition russe consistant à mettre sous contrôle le stock d'armes chimiques syrien vous semble-t-elle réaliste ?

La première partie de cette initiative est simple. Damas doit s'engager à ne plus faire usage de son arsenal chimique, à le détruire et à accepter les inspections. La seconde partie, qui implique de vérifier sur le terrain la véracité de ces engagements, est quasi impossible dans le contexte actuel. Durant la dernière période des inspections en Irak, entre novembre 2002 et mars 2003, nous avons pu visiter près de 700 sites différents.

Le jeu du chat et de la souris, auquel Saddam Hussein s'était livré dans les années 1990, en interdisant à mes prédécesseurs l'accès à certains sites, était terminé. Nous étions libres de nos mouvements et nous pouvions interviewer qui nous voulions. Et pourtant, les États-Unis

ne nous ont pas crus lorsque nous avons conclu à l'absence d'armes de destruction massive. Imaginez un peu ce que ça donnerait dans un pays en guerre civile!

## Que faire alors? Faut-il en revenir à la menace d'une intervention militaire ?

Il faut tout d'abord attendre le rapport des inspecteurs de l'ONU. Je sais qu'il n'est pas censé désigner le responsable de l'attaque chimique du 21 août. Je sais aussi que les éléments disponibles tendent à incriminer le régime Assad.

Mais Barack Obama a prétendu, au début du mois à Stockholm, que c'est le monde, et non lui, qui a tracé la fameuse ligne rouge interdisant l'usage des armes chimiques. Dans ce cas, la moindre décence est d'en passer par l'organe de représentation dont le monde s'est doté, à savoir les Nations unies et son Conseil de sécurité. Il ne faut pas saper la crédibilité du gendarme du monde.

## Le veto russe ne le condamne-t-il pas à l'impuissance ?

Il faut se servir de la proposition russe comme d'un tremplin pour rouvrir les négociations devant mener à un cessez-le-feu. L'attitude américaine consiste à dire à Damas: démontrez que vous n'avez plus d'armes chimiques, et vous pourrez continuer la guerre par tous les autres moyens possibles. C'est absurde.

La priorité aujourd'hui, c'est de faire cesser

les souffrances des populations civiles. Pour cela, les puissances occidentales doivent faire pression sur les monarchies du Golfe pour qu'elles cessent de ravitailler la rébellion en armes.

La Russie et l'Iran, pareillement, doivent arrêter d'acheminer de l'aide militaire à Damas. La menace d'un arrêt des livraisons aux deux camps pourrait permettre d'instaurer un cessez-le-feu.

## La proposition russe est-elle viable sans une approche plus régionale des armes chimiques ?

Les armes chimiques doivent être bannies de tout le Moyen-Orient, où l'on a tendance à les considérer comme le nucléaire du pauvre. En plus de la Syrie, l'Égypte n'a pas signé la Convention de 1993 interdisant leur usage et leur production.

Une conférence devait se dérouler à Helsinki, en 2012, sous la bannière des Nations unies, pour progresser dans le sens d'un désarmement régional.

Mais les États-Unis ont empêché sa tenue. Ils redoutaient qu'une telle réunion ne détourne l'attention de la communauté internationale du programme nucléaire iranien et ne la reporte sur Israël, qui a signé mais n'a pas ratifié la Convention de 1993 et que l'on soupçonne de posséder un arsenal chimique.

Propos recueillis par Benjamin Barthe  
Le Monde

# ÉDITORIAL

## CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

### Échec en vue

Le mouvement souverainiste québécois n'a jamais été unanime quant aux politiques d'intégration des communautés culturelles. Des divergences de vues importantes s'étaient exprimées au moment où la commission Bouchard-Taylor se penchait sur les accommodements raisonnables. Le débat sur la Charte des valeurs québécoises les a exacerbées. La rupture de Maria Mourani avec le Bloc québécois a rouvert la plaie ethnique.

**L'**expulsion de Maria Mourani du caucus bloquiste, suivie ce vendredi de sa démission, est survenue comme une surprise. Celle-ci vient non pas tant de la position adoptée par la députée d'Ahuntsic dans le débat sur la Charte des valeurs québécoises que des conclusions qu'elle en tire aujourd'hui, dont cette énorme question qu'elle pose :

« Est-ce que j'ai encore ma place dans ce mouvement indépendantiste là ? Est-ce que les gens comme moi qui viennent d'ailleurs, qui s'intègrent au Québec, qui deviennent des citoyens à part entière, ont leur place dans le mouvement indépendantiste ? Je n'ai pas de réponse. »

Cette question nous ramène tout droit à 1995 et à la déclaration du premier ministre Jacques Parizeau sur « l'argent et des votes ethniques » le soir de l'échec référendaire, accentuée par les interprétations qu'en ont faites ses adversaires. La plaie avait été pansée patiemment par les leaders souverainistes, tout particulièrement par Bernard Landry, du côté du Parti québécois, et par Gilles Duceppe, du côté du Bloc. Retour à la case départ.

Ces deux partis frères ont toutefois suivi des approches différentes. Ils ressortent bien des mémoires soumis à la commission Bouchard-Taylor en 2007. Celui du Bloc s'intitulait *Bâtir le Québec ensemble*, ce qui était déjà un programme. On soulignait la nécessité de développer un sentiment d'appartenance autour de « notre » identité et de l'acceptation de la différence des nouveaux arrivants.

Le Bloc, à partir de là, a défendu une laïcité ouverte et inclusive. De son côté, le Parti québécois insistait sur l'intégration des immigrants à la société d'accueil et présentait la laïcité des institutions publiques comme un pilier de l'identité collective. Il recommandait dès ce moment que les représentants des institutions publiques œuvrant dans des postes d'autorité et ceux en contact avec le public s'abstiennent de porter des insignes religieux.

Maria Mourani rappelait que sa famille avait choisi le Québec en raison de l'ouverture de la société québécoise. Comme d'autres nouveaux arrivants qui s'étaient intégrés au point de devenir souverainistes, la politique du Bloc reflétait ce qu'elle était. Le ralliement du caucus bloquiste à la position du Parti québécois obligeait la députée à renoncer à des convictions qu'elle avait partagées jusqu'ici avec les militants qui la suivaient dans son aventure politique. Perdant sa liberté de parole, elle n'avait d'autre choix que de se retirer du Bloc.

Il ne pouvait y avoir pire scénario pour les défenseurs du projet de Charte des valeurs. Maria Mourani devient une victime de la ligne de parti. Tout le discours du ministre Bernard Drainville se trouve nié. Le doute est créé quant à la sincérité de son invitation à réfléchir et à discuter collectivement.

Lui qui, il n'y a pas si longtemps, prônait le droit à la dissidence devrait se porter à la défense de madame Mourani et accepter sa contribution au débat. Autrement, on pourrait croire que d'emblée, il rejette le point de vue porté par la députée d'Ahuntsic et plusieurs autres souverainistes. Car elle n'est pas seule à rejeter les restrictions au port d'insignes religieux ostentatoires.

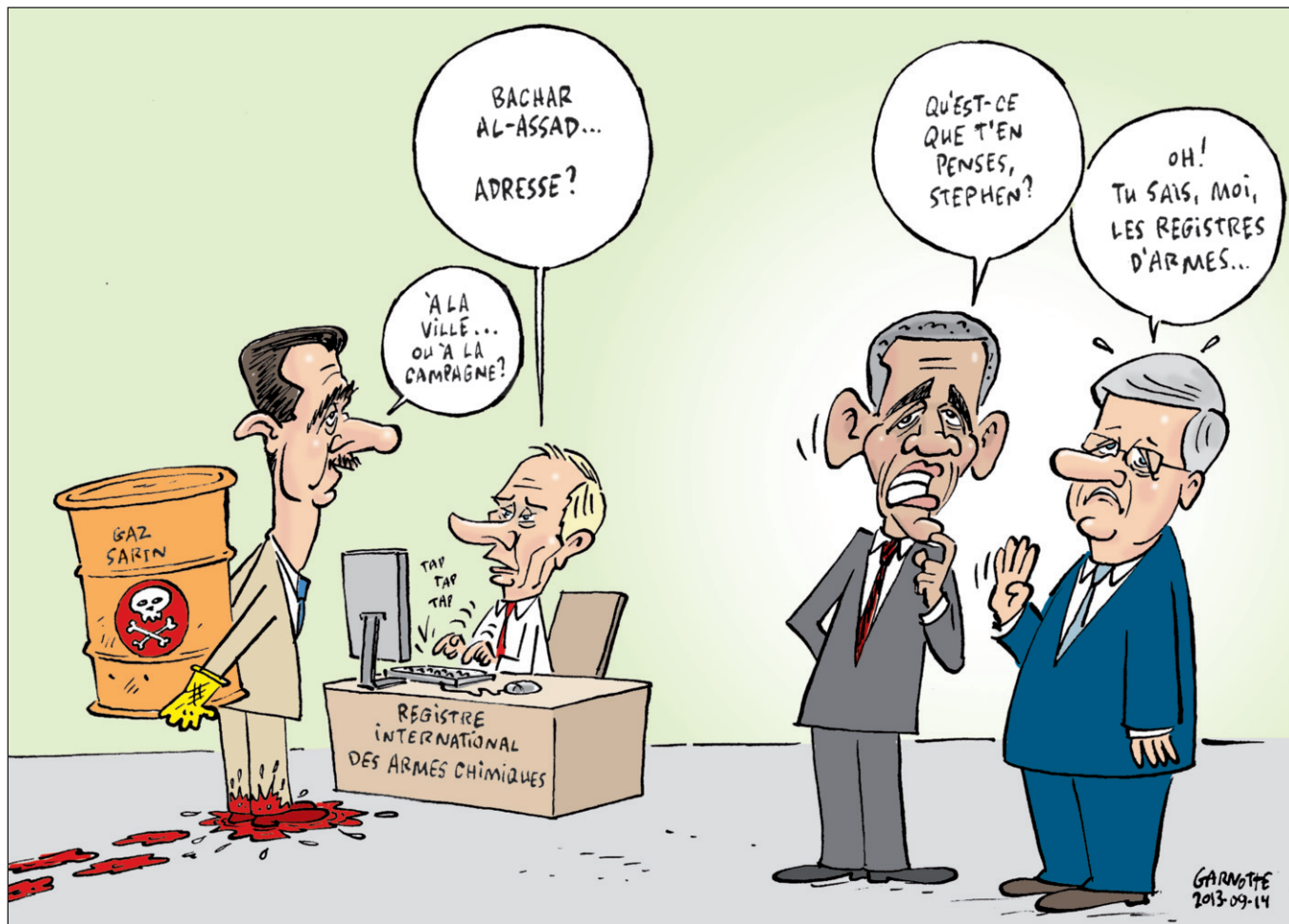
Le malaise autour du projet de charte est profond. Il tient beaucoup à la perception que l'on a des intentions électoralistes du gouvernement Marois de vouloir présenter coûte que coûte un projet de loi correspondant aux grandes lignes du projet Drainville. La façon choisie pour faire le débat (Internet et des appels aux bureaux des députés) est une façon de se dérober à de véritables échanges, alors qu'il y a tant à dire sur les valeurs québécoises, sur les enjeux juridiques, sur la diversité culturelle, sur la place grandissante de la religion dans la sphère publique. Le ministre Drainville doit aller en commission parlementaire pour entendre tous les groupes et confronter les points de vue. Sur une question aussi importante, on ne peut faire l'économie d'un tel exercice.

Le gouvernement Marois semble être en train de tout rater. Son projet de charte a du plomb dans l'aile et ses relations avec les communautés culturelles sont fragilisées. La première ministre Marois, et cela lui revient, doit clarifier les objectifs qu'elle poursuit dans ce débat dont elle doit garantir qu'il pourra se faire de façon libre et ouverte. Car celui-ci mérite d'avoir lieu. La société québécoise est mûre pour reconnaître le principe de la neutralité de l'État à l'égard des religions. Elle est capable de trouver les consensus nécessaires quant à son exercice.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Directeurs adjoints PIERRE BEAULIEU, PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Lettre à Bernard Drainville

Monsieur le Ministre, j'apprécie le fait que vous demandiez notre opinion. Cela fait effectivement partie de la participation citoyenne. Disons d'abord que je suis pour la neutralité de l'État et de ses employés quand cela signifie que la religion n'influence en rien les services offerts et l'accueil des personnes, peu importe leur religion. Par contre, je suis choquée et très déçue par la recommandation du gouvernement concernant les signes religieux. J'y vois un grave manque de justice et de générosité. Pendant des décennies, l'État n'a dit mot par rapport à ceux qui portaient la kippa, des papillotes (juifs hassidiques), la barbe, la tunique bouddhiste, ou la croix et le rosaire. Arrivent les femmes musulmanes, et tout à coup, l'État se sent menacé et prétend que la société l'est également. Et comme « un bon père », il décrète quels vêtements aliènent ou libèrent les femmes. C'est l'exclusion qui est une menace, Monsieur! Depuis plus de 20 ans, je travaille au développement démocratique, à la participation citoyenne, au respect des droits de la personne, et particulièrement à l'égalité hommes-femmes dans le monde (plus de 25 pays). Lors de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les droits de la personne à Vienne, en 1993, à laquelle j'ai participé, il a été clairement reconnu que les droits de la personne sont universels et interdépendants, signifiant ainsi qu'il n'y a pas de hiérarchie dans les droits. Vous ne pouvez, au nom de l'égalité des hommes et des femmes, à laquelle je crois, sacrifier les droits à l'expression et à la religion. Le vivre-ensemble s'enrichit de la différence. Le défi n'est pas de gommer celle-ci, mais d'éduquer à l'accueil, à l'ouverture, au respect. Le Québec que je veux comme pays ne ressemble pas à celui que dessinent certaines de vos recommandations.

Thérèse Bouchard  
Le 12 septembre 2013

### Un geste inacceptable

J'aimerais exprimer mon indignation et ma condamnation du geste de monsieur Paillé d'expulser madame Mourani du caucus.

Ce geste est inacceptable et antidémocratique. Madame Mourani a exposé la même position du Bloc québécois défendue lors de la commission Bouchard-Taylor. Cette position n'a pas fait l'objet de changements lors de conseils ou de congrès ultérieurs. Ce débat sur la laïcité était à peine amorcé et monsieur Drainville invitait la population à donner son avis. Dans un tel débat, il arrive que des positions initiales changent en cours de route. Le geste brutal de monsieur Paillé n'est pas acceptable.

Je suis un militant de longue date pour la cause de l'indépendance et je suis membre de l'exécutif du Bloc québécois depuis au moins 5 ans. En date du 2 septembre 2013, je remets ma démission en tant que membre de l'exécutif du Bloc québécois d'Ahuntsic. C'est la seule action digne et cohérente que je pouvais poser étant donné votre prise de position qui, j'en suis certain, ne changera pas dans les prochains jours. C'est un jour noir pour les militants de l'indépendance du Québec.

Jean Archambault, membre de l'exécutif du Bloc québécois d'Ahuntsic  
Le 12 septembre 2013

### Droits et devoirs civiques

« Droits et devoirs sont corrélatifs. » Ça n'est rien d'autre que le principe de base de la morale qu'on m'enseignait jadis sur les bancs du collège. Et ce principe continue d'alimenter ma réflexion, en particulier sur la question de l'intégration des nouveaux arrivants.

D'autres l'ont souligné: on en a dans ce pays que pour les droits et les libertés in-

dividuels, enchâssés dans des Chartes inspirées par les défenseurs du libéralisme à tout crin, pourfendeurs, sans trop le dire, des droits collectifs. J'ai toujours été étonné que ces Chartes ne portent pas autant sur les devoirs des citoyens, sur les obligations qu'ils ont envers les autres, pris individuellement et collectivement.

Dans le débat actuel sur la laïcité, je suis particulièrement frappé par le fait qu'on ne semble considérer que les droits individuels des arrivants et qu'on les oppose en quelque sorte aux devoirs qu'ont à leur égard les occupants du territoire de plus longue date. Les arrivants n'ont-ils pas des devoirs par rapport à la collectivité qui les accueille, au-delà du simple respect de la législation officielle? Les occupants de plus longue date, qui ont longtemps construit un milieu physique aussi bien que socioéconomique qui subsiste dans une certaine précarité, n'ont-ils pas des droits par rapport aux arrivants?

Il me semble que, sans cette double perspective, l'intégration des arrivants perd tout son sens. Mon fidèle ami le *Petit Robert* définit l'intégration comme l'« opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu », et oppose le terme à la ségrégation, ce qui donne à réfléchir. Sur cette piste, on peut donc aller jusqu'à se demander si le multiculturalisme n'est pas une forme douce, consentie, de ségrégation — mais c'est un autre débat.

Pour l'heure, si tant est que les arrivants veuillent bien « s'incorporer » à ce milieu complexe qu'est le Québec, il me semble logique que les huit millions d'occupants puissent ouvertement, démocratiquement définir et proclamer les règles du jeu.

Luc Desnoyers  
Le 12 septembre 2013

## REVUE DE PRESSE

### Charte, choc et stupeur au Canada

MARCO FORTIER

« Horrible. Impensable. Effrayant. » La Charte des valeurs québécoises a fait les manchettes toute la semaine, dans le reste du Canada. Si la condamnation a été presque unanime et sans appel, le ton relevait de la stupeur, de l'incompréhension et du malaise.

Comme les membres d'une famille qui réagissent à un crime horrible commis par l'un des leurs. « Il ne peut pas avoir fait ça... »

Les éditorialistes et chroniqueurs du Canada semblaient peser leurs mots. Pas de pamphlet virulent, pas de ton enflammé. Aucune « attaque en règle contre le Québec ». Mais, de toute évidence, le bannissement des signes religieux ostentatoires, pour les employés de l'État, choque profondément les membres de l'élite journalistique du Canada. Cette interdiction va à l'encontre de la conception même de l'État dans un Canada multiculturel.

« Horrible. Impensable. Effrayant », a donc écrit l'influent quotidien torontois *The Globe and Mail*, dans le premier de trois éditoriaux contre la Charte proposée par le gouvernement Marois. « Un gouvernement qui affiche des pictogrammes montrant les signes religieux interdits dans la fonction publique, comme l'a fait le Parti québécois mardi, s'est coupé de la tradition de tolé-

rance et de liberté de conscience de la province et du Canada », écrit l'équipe éditoriale du *Globe*.

Les croquis de vêtements tolérés par l'État font penser au régime dictatorial de l'Arabie saoudite, selon le quotidien. D'autres ont évoqué l'Iran. « Ces dessins mis de l'avant par le gouvernement affirment que les gens qui portent des signes religieux ne sont pas des modèles pour les enfants québécois. Ce message est profondément blessant et crée des divisions. Il n'a pas sa place au Canada », ajoute le *Globe*.

Tout ça pour quoi? Pour pas grand-chose, affirme le *Toronto Star* en éditorial. Le Québec vit bien avec ses minorités, souligne le plus important quotidien du pays. Il n'y a pas de crise des accommodements raisonnables. La commission Bouchard-Taylor a conclu il y a cinq ans que le Québec doit simplement s'adapter à la diversité, comme toutes les sociétés modernes, fait valoir le *Star*.

« Le vrai malaise se trouve au Parti québécois, qui a échoué de façon spectaculaire à relancer les appuis à l'indépendance », écrit le quotidien. Plusieurs commentateurs ont souligné le caractère électoraliste de la Charte des valeurs québécoises. Le gouvernement Marois semble utiliser la Charte pour regagner le terrain perdu aux mains de l'Action démocratique du Québec de Mario Dumont, aux élections de 2007, et de la Coalition avenir Québec

de François Legault, l'an dernier.

Les sondages indiquent que les électeurs des circonscriptions francophones situées dans la couronne nord de Montréal et sur la Rive-Sud de Montréal, notamment, qui font et défont les gouvernements au Québec, semblent appuyer la Charte des valeurs.

### Populaire au Canada aussi

En fait, l'idée d'une Charte qui baliserait les accommodements raisonnables (et même le port de signes religieux ostentatoires) est populaire non seulement chez les Québécois francophones, mais aussi dans le reste du Canada, souligne Brian Lilley, chroniqueur à l'*Ottawa Sun*. « J'ai vécu et travaillé au Québec comme journaliste durant le dernier mandat du Parti québécois au gouvernement. Je ne suis pas surpris qu'ils aient annoncé leur soi-disant Charte des valeurs. Ce qui me surprend, c'est le niveau d'appui que je constate de la part des Canadiens hors Québec », écrit-il.

Les partisans conservateurs sont particulièrement sensibles aux arguments à l'appui d'une Charte des valeurs qui encadre les symboles religieux, note Tim Harper, chroniqueur au *Toronto Star*. Au Canada comme au Québec, la diversité culturelle peut inquiéter les citoyens des petites

villes et des banlieues, qui craignent de perdre leur identité. Le Reform Party, ancêtre du Parti conservateur actuel, s'était prononcé en 1989 contre le port du turban par les policiers sikhs, autorisé à l'époque par la GRC, souligne Harper.

Les conservateurs marchent sur des œufs dans ce dossier, mais ont tout de même dénoncé le projet de Charte québécoise, fait valoir le chroniqueur du *Toronto Star*. Il s'est même produit un événement rare cette semaine: les trois grands partis fédéraux ont parlé d'une seule voix contre la charte, explique Tim Harper. Justin Trudeau a marqué des points dans l'opinion canadienne en se faisant le champion de la défense des libertés religieuses. Même le chef néodémocrate Thomas Mulcair, qui risque gros, au Québec, où il détient 58 sièges, a dénoncé le projet de gouvernement Marois. Bref, la Charte des valeurs divise les Québécois, même souverainistes, mais l'élite politique canadienne est unie contre le projet péquiste.

« En dévoilant l'odieuse Charte des valeurs québécoises, le ministre des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, a déclaré qu'il s'agissait d'une belle journée pour le Québec. Tout compte fait, c'était une bien meilleure journée pour le Canada », écrit Tim Harper.

## IDÉES



MATT DUNHAM ASSOCIATED PRESS

L'État ne peut interdire les signes religieux partout, mais il est tenu de ne pas les promouvoir.

## Oui à la laïcité, non à l'uniformisation!

Malheureusement, c'est l'islamophobie qui se cache derrière ce débat non nécessaire

GIUSEPPE SCIORTINO

Avocat, ancien membre du Comité exécutif national du Parti québécois

**L**e Parti québécois a soulevé une problématique qui contient en elle les germes de l'intolérance, de l'uniformisation, de l'autoritarisme. Partager un certain nombre de valeurs communes est, bien sûr, essentiel à la vie en société. Mais il n'est point nécessaire de tous et toutes partager les mêmes valeurs. Je dirais même qu'il est préférable et souhaitable pour une société, un pays, une nation, d'avoir une panoplie de différences dans la mesure où ces valeurs sont compatibles avec les droits de la personne. Il me paraît que les valeurs minimales à partager au Québec sont de créer et maintenir:

1. une société démocratique ayant le français comme langue commune, vouée à la protection et à la promotion des droits de la personne et à la recherche de l'égalité;
2. une société pluraliste favorisant l'intégration des personnes venues de tous les horizons;
3. une société reconnaissant la présence historique de la communauté anglo-québécoise, des droits ancestraux des Autochtones et leur attachement à leur identité, et la contribution des gens venus de tous les horizons;
4. une société qui dispose des pouvoirs nécessaires pour réaliser ses intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels;
5. une société pacifiste dont l'État est laïque et neutre en matière religieuse.

Est-ce qu'il faut partager d'autres valeurs? Peut-être, mais pas nécessairement. L'État du Québec est laïque et officiellement neutre. Afin que l'État soit laïque et officiellement et officieusement neutre, il n'est point nécessaire d'enlever la croix du mont Royal, de fermer les églises ou de rebaptiser les rues honorant tel ou tel autre saint. Cela fait partie de l'architecture, de la tradition, de l'histoire du Québec. Mais d'autres reli-

gions peuvent s'attendre à ce que ce patrimoine à sens unique arrête de s'élargir.

Le fait de garder le crucifix à l'Assemblée nationale me paraît une aberration, de l'hypocrisie, de l'opportunisme politique. Ce fait n'est certainement pas un élément qui favorise un climat de confiance, d'harmonie et d'équité, comme on dit le souhaiter.

Si le gouvernement n'a pas le courage de décrocher le crucifix à l'Assemblée nationale, dans les tribunaux, les écoles, les hôpitaux, les conseils municipaux et tout autre lieu où s'exerce la fonction publique ou parapublique, alors parler des valeurs communes, de la laïcité et de la neutralité de l'État est pure propagande.

Ceci dit, je n'ai rien contre les religions. Chacun a le droit de les pratiquer ou pas, de les croire utiles ou inutiles, bonnes ou néfastes.

L'État ne peut interdire les signes religieux partout, mais il est tenu de ne pas les promouvoir.

Il faut savoir accepter que la population du Québec a changé. On a accueilli de nouveaux immigrants qui, contrairement à certains de ceux arrivés avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, n'ont pas honte de leur origine, de leurs traditions, de leur religion. S'intégrer est important, mais l'intégration n'est pas un processus à sens unique. La société d'accueil doit savoir intégrer. Elle a l'obligation de s'adapter aux changements qui surviennent dans la composition de sa population, sinon, il ne s'agit que d'assimilation.

### Au-delà des mots

Multiculturalisme, interculturalisme, pluralisme ne sont que des mots. L'important est l'utilisation que l'on en fait. Si le but du multiculturalisme est de favoriser l'intégration des gens venant d'ailleurs tout en leur permettant de garder leur façon de vivre, leurs habitudes, leurs valeurs, je suis pour. Cependant, s'il doit servir à banaliser le français ou la notion de «peuple fondateur», alors je suis contre.

Si on me dit que l'affirmation des droits du Québec brime les droits des Autochtones, alors je ne marche pas.

Si on se sert du multiculturalisme pour faire

obstacle au droit et au choix du Québec d'accéder à l'indépendance ou comme bastion de l'indivisibilité du Canada ou comme outil pour la divisibilité du Québec, alors je n'en veux pas.

En outre, d'un Québec ethnocentrique, d'un Québec pure laine ou pur coton, je ne veux pas non plus.

A un Québec où il y a «nous» et «les autres», ma réponse est non merci.

Imposer des valeurs qui constituent un empiètement dans la vie privée d'un individu, de son droit à la libre expression, ce qui comprend la manière de s'habiller ou d'exprimer son appartenance religieuse est à proscrire.

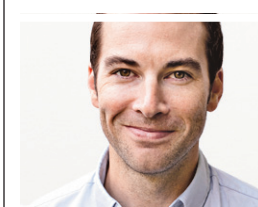
L'État ne peut et ne doit pas dicter l'habillement, même à ceux et celles qui occupent des fonctions législatives, judiciaires ou des postes de fonctionnaires, dans la mesure où une certaine sobriété est respectée, comme c'est le cas actuellement dans n'importe quel secteur d'activité.

La seule limite au port de signes religieux doit être la sécurité. Mais un enseignant ou un élève qui porte un turban, un juge avec kippa ne posent aucun danger et ils ne m'inscrivent pas.

Il en est de même des accommodements religieux. L'accommodement doit être accordé dans la mesure où il est raisonnable, n'entraîne pas de contrainte excessive et ne met pas en danger celui ou celle qui le demande ou ceux et celles qui l'entourent. Je ne vois pas en vertu de quel autre principe il devrait être refusé.

Malheureusement, ce qui se cache derrière tout ce débat, non nécessaire, c'est l'islamophobie. C'est-à-dire l'idée qu'un jour les musulmans deviennent une partie importante de la population, l'idée que l'Islam serait plus sexiste, plus répressif et moins démocratique que les autres croyances religieuses. Ce qui s'est passé en France et se passe au Québec n'est que l'extension de cette soi-disant guerre qui opposerait les pays occidentaux riches et chrétiens aux pays sous-développés et musulmans. On veut nous forcer à penser qu'il y a actuellement un choc des civilisations et qu'il faut choisir l'un ou l'autre camp.

## Les pieds sur le pouf



DAVID DESJARDINS

**O**ui, c'est à toi que je parle. Mais c'est vrai, j'aurais très bien pu m'adresser à quelqu'un d'autre. Un animateur dans une autre station du même genre. Un vice-président de chambre de commerce. Le maire de Huntingdon. Peu importe. Je veux dire que, dans les circonstances, ils auraient sans doute dit les mêmes niaiseries que toi.

Si j'ai abouti sur ton poste, c'est que je surfais d'une fréquence à l'autre dans l'auto, sachant pourtant que c'est un peu comme jouer à la roulette russe, ou écumer les pages du *Journal de Québec*. J'y peux rien, je suis du type curieux qui aime le risque.

C'est comme ça que je suis tombé sur ton entrevue avec un chercheur. Son nom n'a pas vraiment d'importance. Le tien non plus, d'ailleurs. Je le répète: t'es générique, t'es n'importe qui. Mais surtout, c'est à ça que je veux en venir: ce que tu racontes, c'est vraiment n'importe quoi.

L'entrevue? C'était à propos d'une éventuelle taxe sur l'essence, sur les émissions de carbone, qui atteindrait 30 cents le litre. Pendant 10 minutes, le gars à l'autre bout du fil t'a mis en boîte. Avec élégance, sans un soupçon de mépris, il a démolé chacun de tes arguments. Ça allait coûter plus cher aux familles en banlieue? Non, elles s'achèteraient des voitures qui consomment moins. Cette taxe allait plomber leur budget? Non, l'essence représente à peine plus de 3% des dépenses des ménages.

Aux autres grossièretés proférées, j'ai répondu moi-même.

Qu'est-ce qu'on fait avec les familles qui ont besoin d'une minivan? Elles ont moins de deux enfants, en moyenne, les familles...

Et les gens de la construction qui ont des pick-up? C'est une dépense remboursable, ou déductible d'impôt.

Mais, as-tu ajouté, tu avais quand même une question philosophique à amener: en taxant l'essence, on enlève aux gens la liberté de s'acheter les grosses autos dont ils ont envie, non?

C'est là que j'ai souri en regardant dehors. Je n'ai pas écouté la réponse de ton invité. Il n'y avait pas de vent. La fumée de l'usine devant moi ressemblait à du coton épais et soyeux.

Et tu continuais. Inconscient du gouffre abyssal de la connerie dans lequel tu sombrais. Peut-être parce que c'est dans ces profondeurs-là que tu patauges tous les jours. Ce

féride marais libertarien où, par quelque contorsion de l'esprit, la liberté se résume au pouvoir d'achat, et où posséder un Cadillac Escalade devient un droit fondamental.

Le pire, c'est que lorsque tu évoques un complot écologiste, un gouvernement noyauté par la gauche, tu croies que tu ébranles les colonnes du temple. Tu es convaincu que tu contestes

l'état des choses.

C'est pourtant le contraire. Tu reconduis tes auditeurs par milliers dans les ornières d'habitudes bétonnées. Tu sanctifies leur quotidien, alors qu'il est déjà divin, indiscutable, célébré dans mille pubs à l'heure où l'image du monde manucuré dont ils rêvent — parce qu'on leur dit qu'ils devraient en rêver, et que cela donne du sens à toute leur vie — est projetée en boucle afin de leur vendre d'autres merdes.

C'est de ce monde libre que tu parles?

Je viens de dévorer *Le sel de la terre*, de Samuel Archibald. Peut-être as-tu lu *Arvida*, son recueil de nouvelles? Je pense que tu viens de ce coin-là, non? *Anyway*, j'ai lu son essai, et tout au long, je me disais: c'est exactement ça. Le problème de la classe moyenne, c'est qu'elle refuse de douter. D'elle-même, de son mode de vie.

C'est peut-être pour ça que je n'ai pas le sentiment d'en faire partie. Parce que si, économiquement, je suis en plein dedans, et que j'en partage plein d'habitudes ou de défauts, je ne suis sûr de rien.

Sauf peut-être d'une chose: que nous sommes incapables de nous imaginer autrement. Et que l'idée de changer nous terrorise.

Dans son livre, Archibald évoque notre fascination pour l'apocalypse et les films de zombies. Il y voit, entre autres, la manifestation d'un désir de remonter à zéro, le fantasme d'un monde neuf.

Sauf que ta popularité me dit autre chose. Tout ce que nous manquons d'humilité. Et que notre penchant pour les films catastrophes relève de notre conviction collective que nous ne serons jamais mieux, jamais plus heureux qu'aujourd'hui. Après nous le déluge.

Le bonheur à crédit, l'endettement endémique, la déresponsabilisation devant la condition lamentable de nos finances — et de celles de l'État —, c'est pas mal ça, ton idée de la liberté, non?

Attendons la fin, la pédale au plancher. Ou les pieds sur le pouf. Le film de zombies va commencer.

d-desjardins@ledevoir.com

## COMMISSIONS SCOLAIRES

# Ras-le-bol chez les directions générales!

RAYNALD THIBEAULT

L'auteur est président de l'Association des directions générales des commissions scolaires du Québec.

**N**ous sommes estomaqués et outrés de voir la première ministre et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport jouer la carte de l'étonnement. Quelle mouche a piqué la première ministre?

C'est précisément son gouvernement qui a sous-traité l'augmentation des taxes aux commissions scolaires dans son budget de novembre 2012, et ce, après avoir adopté une loi nous y obligeant.

En décrétant de nouvelles rondes de compressions, le gouvernement Marois a choisi de nous faire porter l'odieux de la hausse auprès des contribuables. Et aujourd'hui, pour se faire du profit politique, il déchire sa chemise sur la place publique et casse du sucre sur le dos de la gestion des commissions scolaires, des proies faciles, me direz-vous. L'opération est cousue de fil blanc et nous refusons de nous faire instrumentaliser de la sorte alors qu'on respire de plus en plus ce parfum électoral.

Au cours des derniers mois, la ministre de l'Éducation nous suggérerait de réduire nos dépenses, de puiser dans nos surplus ou d'augmenter nos revenus. Or, il apparaît évident que l'exercice de réduction des dépenses a déjà été mené à

plusieurs reprises et que les paramètres de la loi nous empêchaient de recourir à nos surplus. Au final, le gouvernement a placé les commissions scolaires devant un choix qui n'en était pas un: il nous a mis devant le fait accompli, en ouvrant la porte au champ de la taxation scolaire pour compenser ce qu'il nous avait déjà coupé de l'autre main. Tout ça pour n'obtenir aucun sou supplémentaire, simplement pour maintenir la tête hors de l'eau.

Il y a des limites à compresser ce qui n'est plus compressible. Et là, la limite est atteinte.

Le gouvernement savait parfaitement ce qui se tramait: il a déterminé les règles du jeu, posé les balises. Cet été, la ministre a même cautionné publiquement les choix des commissions scolaires, disant qu'ils étaient raisonnables. Quelques semaines plus tard, ce qui était raisonnable ne l'est plus...

Madame la première ministre, je vous rappelle que 80% de notre budget est consacré à la masse salariale. À moins que vous souhaitiez ouvrir les conventions collectives et charcuter dans les salaires de l'ensemble de notre personnel, je vois mal comment nous pourrions faire des économies dans ce poste budgétaire.

Mais puisque vous êtes «mécontente de la façon [dont] ont travaillé les commissions scolaires», quels services souhaitez-vous couper? Parce que ce sont des services de nos élèves dont il est question. L'aide aux devoirs? Le soutien aux

élèves en difficulté? Des écoles dans de petites municipalités? Des professionnels dédiés à la réussite scolaire de nos enfants? Le chauffage dans nos écoles? Je vous mets au défi de nous le dire, car nous sommes trop préoccupés par la réussite de nos élèves pour passer la tronçonneuse dans des services dont ils ont tant besoin.

Depuis trois ans, un demi-milliard a été retranché dans les budgets qui nous sont confiés, dont 200 millions cette année seulement. Même en abolissant tous les centres administratifs des commissions scolaires, on n'arriverait jamais à récupérer ce 200 millions qu'on nous réclame.

Et comme le sujet semble à la mode: parlons-en, de l'abolition des commissions! Des économies représentant au maximum 6% de l'ensemble de notre budget... Et encore là! Il faudrait quand même désigner une instance chargée de coordonner la rentrée scolaire de 1,3 million d'élèves dans 2700 écoles, planifier le transport des écoliers, négocier les ententes, aménager les locaux, assigner les 105000 enseignants, veiller au bon fonctionnement des systèmes informatiques, coordonner les services de la paie, planifier le maintien des actifs, etc.

Pendant ce temps, les écoles privées s'en sortent indemnes, n'ayant pas besoin, elles, de participer aux efforts pour assainir les finances publiques.

Un Québec pour tous, vous dites?

# SCIENCES

## Dangereuse ou salubre, l'e-cigarette ?

Plusieurs y voient une bouffée pour cesser de fumer, mais jusqu'à récemment, les rares études sur son efficacité ont donné des résultats contradictoires

PAULINE GRAVEL

Catherine Deneuve a troqué la cigarette classique pour elle. Comme plusieurs autres vedettes et simples quidams jadis accros à la cigarette, elle « vapote » à qui mieux mieux, se croyant ainsi à l'abri des méfaits du tabagisme qui tue chaque année cinq millions de personnes dans le monde.

Car la cigarette électronique reproduit la forme et les sensations de la classique, sans toutefois entraîner la combustion de feuilles de tabac. Elle induit plutôt la vaporisation d'un liquide dont les gouttelettes forment un nuage ressemblant aux volutes de fumée de la cigarette traditionnelle, mais qui est exempt d'odeur et de particules cancérogènes, font valoir les fabricants.

Depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, la cigarette électronique suscite un véritable engouement en Europe, notamment en France et en Italie, ainsi qu'aux États-Unis, à tel point qu'elle fait désormais l'objet d'un débat de santé publique. Certains prônent des restrictions à son utilisation faute de preuves de son innocuité, tandis que d'autres espèrent qu'elle soit accessible

**Au Québec, on peut se procurer des cigarettes électroniques sans nicotine, mais les gens en achètent avec nicotine sur Internet**

à tous les fumeurs prisonniers de leur dépendance et qui espèrent se soustraire aux composés cancérogènes générés par la combustion du tabac.

En juin dernier, sur la recommandation d'un comité d'experts, la ministre de la Santé de France, Marisol Touraine, a adopté une mesure interdisant la vente de la cigarette électronique aux personnes de moins de 18 ans. Du même souffle, elle affirmait sa détermination d'aller encore plus loin en prohibant son usage dans les lieux publics et toute publicité à son égard.

**La Loi sur le tabac**

Au Québec, il est possible d'acheter des cigarettes électroniques dans les dépanneurs et certaines pharmacies, mais elles ne contiennent pas de nicotine. Les consommateurs peuvent néanmoins s'en procurer avec nicotine sur Internet. Le mois dernier, à la commission parlementaire de l'Assemblée nationale pour réviser la Loi sur le tabac, qui date de 2005, la Direction de la santé publique de Montréal conseillait d'assujettir l'e-cigarette aux mêmes dispositions de loi que pour le tabac.

Et cette semaine, l'Institut national de santé publique du Québec émettait les mêmes recommandations, arguant que « la sécurité, l'efficacité et l'utilité des cigarettes électroniques restent à déterminer ».

Selon le pneumologue Alain Desjardins, directeur médical de la clinique Programme d'aide en cessation tabagique à l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal, « trop peu d'études, à ce moment-ci, permettent de nous faire une opinion éclairée. Aucune ne démontre l'innocuité des produits qui se dégagent lorsqu'on chauffe les solutions

de nicotine et de propylène glycol. Pour certains, la cigarette électronique ne serait peut-être pas si inoffensive que ça. »

**Cancérogène ?**

À cet effet, une étude menée par l'Institut national de la consommation, en France, dont les résultats ont été publiés le 26 août dernier dans le magazine de l'organisme, *60 millions de consommateurs*, a révélé la présence de composés potentiellement cancérogènes dans les vapeurs émises par certaines cigarettes électroniques. « Ainsi, dans trois cas sur dix, pour des produits avec ou sans nicotine, les teneurs en formaldéhyde (couramment nommé formol) relevées flirtent avec celles observées dans certaines cigarettes conventionnelles. [...] L'acroléine, une molécule très toxique », a aussi été décelée « à des teneurs qui dépassent même parfois celles que l'on peut mesurer dans la fumée de certaines cigarettes ».

Les tests ont également permis de détecter la présence d'acétaldéhyde, « classé cancérigène possible », mais les niveaux restent très inférieurs à ceux observés dans les cigarettes de tabac. Des traces de métaux « potentiellement toxiques », comme le nickel et le chrome, ont aussi été mesurées dans certaines marques, et ce, à des concentrations aussi importantes que dans une vraie cigarette.

Le magazine souligne aussi d'importantes lacunes dans l'étiquetage de certaines marques passant sous silence la présence de composés tels que le propylène glycol, ou affichant des doses de nicotine bien différentes de celles mesurées. « Les cigarettes électroniques sont loin d'être les gadgets inoffensifs qu'on nous présente. Mais ce n'est pas une raison pour les interdire. C'est une raison pour mieux les contrôler », conclut Thomas Laurenceau, rédacteur en chef du magazine *60 millions de consommateurs*.

Plusieurs voient l'e-cigarette comme un moyen pour cesser de fumer. Or, jusqu'à récemment, les rares études visant à vérifier son efficacité en cette matière ont donné des résultats souvent contradictoires.

Le samedi 7 septembre dernier, une équipe de la Nouvelle-Zélande publiait, dans la revue britannique *The Lancet*, les résultats d'un nouvel essai clinique sur 657 personnes désireuses d'arrêter de fumer, dont 292 ont été approvisionnées en cigarettes électroniques contenant 16mg de nicotine, 292 en timbres à la nicotine et 73 en cigarettes électroniques sans nicotine jouant le rôle de placebo.

Six mois plus tard, soit après 13 semaines d'approvisionnement et trois mois de suivi, 7,3% des utilisateurs de la cigarette électronique avaient réussi à cesser complètement de fumer, contre 5,8% de ceux qui avaient reçu les timbres à la nicotine et 4,1% des individus ayant « vapoté » une cigarette placebo.

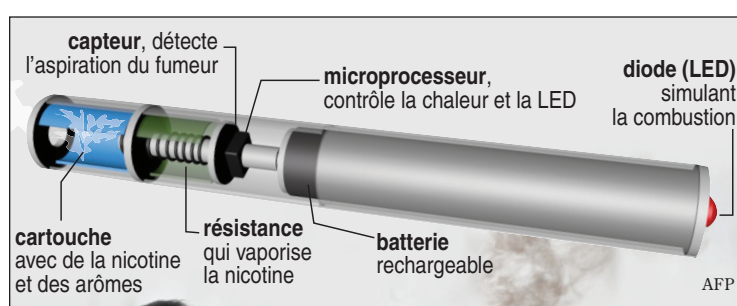
Ces différences, non statistiquement significatives, suggèrent donc que l'efficacité de la cigarette électronique est comparable à celle du timbre à la nicotine pour aider les gens à cesser de fumer.

L'étude a également montré



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La cigarette électronique reproduit la forme et les sensations de la classique, sans toutefois entraîner la combustion de feuilles de tabac.



que 57% des usagers de la cigarette électronique avaient réduit au moins de moitié leur consommation quotidienne de cigarettes après six mois, contre 41% des utilisateurs des timbres à la nicotine, une différence notable. Et 33% des participants ayant « vapoté » des e-cigarettes avec ou sans nicotine continuaient d'utiliser le dispositif après six mois, tandis que seulement 8% des utilisateurs des timbres à la nicotine y étaient restés fidèles.

Les chercheurs n'ont pas relevé d'effets indésirables associés à l'utilisation de la cigarette électronique, ce qui à leurs yeux suggère que ce produit est sécuritaire. Ils affirment néanmoins que des essais de plus grande ampleur et de plus longue durée doivent être effectués afin de déterminer si l'usage de cette cigarette est sécuritaire à long terme et réellement valable comme aide pour abandonner le tabagisme.

**La dépendance**

Selon le Dr Desjardins, spécialiste en cessation tabagique, la cigarette électronique maintient la dépendance plus qu'elle ne la combat : « Comme il est devenu inacceptable de fumer dans plusieurs endroits publics, elle sert à absorber un peu de nicotine quand on est en manque. Elle joue souvent le rôle de pont pour les fumeurs invétérés qui continuent de fumer à la maison et dans leur voiture. Les gens ne cessent pas vraiment de fumer avec la cigarette électronique, mais ils ont l'impression d'avoir réglé leur problème. Or, même si une personne fume moins, elle

subit les très puissants effets néfastes (inflammatoires et cancérigènes) du tabac. »

De plus, la cigarette électronique détourne les fumeurs des produits dont l'efficacité a déjà été clairement prouvée pour combattre la dépendance à la nicotine, comme les timbres, les inhalateurs, les pastilles, les gommes et le nouveau vaporisateur buccal, estime le Dr Desjardins.

Il prône plutôt le sevrage à l'aide des timbres à la nicotine ou de médicaments tels que l'antidépresseur bupropion (Zyban) et la varécline (Champix), très efficaces car ils bloquent les récepteurs sur lesquels se lie la nicotine. Toutefois, le spécialiste croit que « des études sont nécessaires, mais l'incitatif à les subventionner est moins présent parce que le produit est déjà sur le marché ».

Pour Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, la cigarette électronique représente « un produit intéressant pour réduire les méfaits du tabac et favoriser la cessation. Mais comme ce produit n'a pas encore clairement fait ses preuves à ce dernier égard, il faut l'aborder avec précaution ». Son organisme ne propose pas de l'interdire, mais demande qu'il soit assujéti à la Loi sur le tabac.

« C'est certain que la cigarette électronique est moins nocive, mais en permettant de mimer la gestuelle associée à la cigarette conventionnelle, elle risque de créer un intérêt pour les produits du tabac », dit-elle, avant de convenir que « si des

fumeurs se convertissent complètement à la cigarette électronique, ce serait tout de même une très bonne chose. »

Par ailleurs, selon Flory Doucas, des études ont montré qu'il « existe beaucoup de variabilité d'un produit à l'autre, voire d'un lot à l'autre de la même marque. Il n'y a pas de normes de fabrication, ce qui est inquiétant. L'étiquetage ne correspond pas toujours à la composition exacte du produit. »

Cela s'explique par le fait qu'aucune législation ne couvre ce genre de produit. « Les fabricants ont profité d'un vide juridique pour envahir le marché », souligne le Dr Desjardins.

L'Association pour les droits des non-fumeurs milite pour que l'e-cigarette avec nicotine soit légalisée au Canada. « Nous désirons venir en aide aux fumeurs et nous adoptons une stratégie de réduction des risques, affirme le directeur François Dampousse. On commence à reconnaître que

**Avec la progression de l'interdiction de fumer, l'e-cigarette suscite un engouement tel qu'elle fait l'objet d'un débat de santé publique**

certaines fumeurs ne pourront pas s'affranchir de leur dépendance à la nicotine. Et comme ce n'est pas la nicotine qui crée les grands problèmes pour la santé mais plutôt les composés résultant de la combustion de la feuille de tabac, on réfléchit aux solutions alternatives permettant à ces fumeurs d'assouvir leur dépendance de façon plus sécuritaire.

« Or, la cigarette électronique comporte un potentiel indéniable car elle leur permet d'obtenir leur dose de nicotine sans être exposés aux substances cancérogènes. Aussi, compte tenu que le dispositif ressemble à s'y méprendre à une cigarette, il les aide à assouvir leur dépendance psychologique à l'acte de fumer. »

« Le problème n'est pas de savoir si la cigarette électronique

est complètement sécuritaire, poursuit le militant, mais plutôt de savoir si elle est plus sécuritaire que la cigarette régulière. La communauté médicale a toutefois la mauvaise habitude de penser que tout produit pouvant comporter un minimum de risques doit être sévèrement réglementé, alors que le plus dangereux ne l'est pas autant. »

Néanmoins, « pour ne pas perdre les gains obtenus dans la lutte contre le tabagisme à travers les années », l'Association pour les droits des non-fumeurs, à l'instar de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, souhaite que la cigarette électronique soit soumise à la Loi sur le tabac.

Dans un article publié en juin dernier par le *British Medical Journal*, le professeur Jean-François Etter, de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève, en Suisse, condamne le fait que plusieurs pays interdisent la vente de l'e-cigarette contenant de la nicotine parce que « son profil de risque n'a pas été suffisamment documenté », alors qu'ils autorisent celle du tabac et de produits médicamenteux tels que

les timbres et les gommes à la nicotine, « qui ne sont pas très attractifs ni efficaces ». Le professeur Etter déplore aussi le fait que l'Union européenne limite la concentration de nicotine dans les cigarettes électroniques à 2mg/ml, un taux insuffisant pour que les fumeurs puissent satisfaire leur dépendance.

« Une telle approche est extrêmement dommageable pour la santé publique, écrit le Dr Etter. Cela n'a pas de sens de bloquer un produit plus sûr par des réglementations strictes, et d'un autre côté de laisser un produit dangereux maintenir son monopole. Le nombre considérable de maladies et de décès causés par le tabac doit demeurer l'enjeu central dans ce débat. Les e-cigarettes n'ont pas besoin d'être absolument sûres, elles doivent simplement être plus sûres que le tabac. »

Pour ces raisons, le Dr Etter affirme que « les cigarettes électroniques ne devraient pas être réglementées plus sévèrement que celles de tabac. La réglementation des e-cigarettes ne devrait couvrir que le contrôle de la qualité — pour s'assurer qu'elles ne contiennent pas de substances inattendues —, ainsi que le marketing et la vente aux mineurs, afin qu'elles ne soient pas publicisées et vendues aux personnes qui ne fument pas. »

Le Devoir